



Location mobil-home à 1 particulier

Par **cat**, le **14/06/2010** à **10:41**

Bonjour,

Merci de me dire si notre loueur (particulier) est en droit d'exiger le solde de la location de son mobil-home 1 mois avant notre arrivée, comme stipulé sur son contrat ????

et si il était en droit, également, d'exiger 1 chèque de caution de 500e que nous lui avons envoyé en même temps que les 30% d'arrhes (450e).

En sachant que la caution est, normalement, a remettre lors de l'état des lieux !!

Merci